

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Nom du Projet : **Délimitation de la concession minière de Mutanda**

Validité de l'appel d'offre : Du 28 Aout 2026 au 11 Septembre 2026

Durée du Contrat : Douze Mois

1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE MUMI S.A.R.L

Mutanda Mining "MUMI S.A.R.L" est une entreprise minière dont le siège social est situé au numéro 4746 de l'avenue Laurent Desire Kabila, au Quartier Mutoshi, Commune de Manika, Ville de Kolwezi. Son Siege d'exploitation, centre de ses principales activités, se trouve à plus ou moins 42 KM de la ville de Kolwezi dans la province du Lualaba en République Démocratique du Congo.

Le **site d'exploitation** ; centre névralgique des activités minières de MUMI. L'entreprise exploite une mine à ciel ouvert, une usine hydro-métallurgique ainsi qu'une usine de production d'acide sulfurique. Fidèle à ses engagements en matière de performance opérationnelle et de responsabilité sociétale, MUMI place la santé, la sécurité et le développement de ses collaborateurs au cœur de sa stratégie. L'entreprise investit régulièrement dans la formation continue de son personnel, localement et à l'international, avec l'objectif de garantir un haut niveau de compétence dans l'ensemble de ses domaines d'activité.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Afin de soutenir ces activités opérationnelles et assurer la sécurité de son patrimoine, MUMI souhaite engager un prestataire de services expérimentés et fiable pour l'assister dans la délimitation de sa concession minière.

3. ETENDUE DES SERVICES

Le prestataire sélectionné assistera MUMI dans la démarcation des limites de sa concession minière, sans limitation, afin de rendre ses limites clairement visibles, de prévenir toutes intrusions et occupations illégales, et de réduire les risques de conflits y afférents.

3.1 Les prestations comprendront notamment :

- La fabrication, le transport et l'installation de 200 bornes en béton armé le long des limites de la concession ;
- La construction d'une piste en terre compactée de 6 m de largeur sur 30 km, sur le tronçon qui sera défini lors de la visite de site ;
- La facilitation de la surveillance, de l'accès et de la circulation des équipes de MUMI autour de la concession ;
- L'exécution de toute activité complémentaire nécessaire à la bonne réalisation et à l'achèvement des travaux.

Résultat attendu : une concession de MUMI clairement délimitée, sécurisée et accessible, permettant une meilleure surveillance et gestion des limites de la concession.

4. EXIGENCES RELATIVES AUX PRESTATAIRES DE SERVICES

Les prestataires de services intéressés doivent démontrer et fournir des **preuves documentées** de leur capacité à exécuter les services demandés. À ce titre, ils devront notamment soumettre les documents suivants :

- Le Certificat ARSP en cours de validité
- L'autorisation émanant de l'IPTR
- Des preuves documentées d'au moins deux (2) projets similaires réalisés au cours des cinq (5) dernières années, idéalement dans le secteur minier ou dans un environnement similaire.

Expérience particulièrement pertinente : travaux de matérialisation de limites de concessions minières, implantation de bornes, travaux topographiques/bornage, construction ou réhabilitation de pistes en terre et travaux d'accès pour la surveillance de sites miniers. La matérialisation des périmètres miniers par des bornes et la création d'accès pour la surveillance sont des pratiques reconnues dans les travaux miniers.

Critère de sélection : Seuls les candidats qui répondront répondant aux conditions sus énumérées et ce, dans le délai pourront être retenus pour participer à l'appel d'offre proprement dit.

5. CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE

- Aucun paiement, frais ou commission n'est exigé à aucun stade du processus de manifestation d'intérêt.
- Toute demande de paiement, commission ou avantage indu, formulée au nom de MUMI, doit être considérée comme frauduleuse et signalée immédiatement.
- MUMI applique une politique de tolérance zéro envers toute forme de fraude ou de corruption.
- Tout soupçon de manquement doit être signalé via la plateforme sécurisée suivante : <https://glencore.raisingconcerns.org/>
- Toutes les prestations de services devront être exécutées conformément au Code de conduite de MUMI et aux lois applicables.

6. MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les prestataires de services intéressés par ce service, sont invités à soumettre leur manifestation d'Intérêt, accompagnée de leur profil d'entreprise et de leurs références pertinentes, via le lien suivant :

Inscription en ligne – <https://forms.cloud.microsoft/e/uMtWewBd5z>

Un courriel vous demandant de fournir de votre documentation ; vous sera envoyé à la clôture de cette publication avec une échéance de 24 heures tout au plus.

7. ACCES AU PORTAIL

Les entreprises dont le profil est en adéquation avec la description du projet Mutanda Mining, pourront recevoir par courriel les identifiants requis pour accéder au portail en vue de participer à l'appel d'offre proprement dit.